



Gryon, le 1^{er} novembre 2021

Municipalité de Gryon

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

Préavis no 09-2021

***Travaux urgents au chemin du Chépy suite aux
crues exceptionnelles***

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le but du présent préavis est de valider a posteriori les dépenses qui ont dû être engagées en urgence le long des berges de l'Avançon d'Anzeindaz en amont et en aval de la station d'épuration suite aux violentes intempéries du printemps dernier.

En effet, lors des fortes précipitations des 23 et 24 juin derniers, le débit de l'Avançon d'Anzeindaz a augmenté de manière significative, diverses crues endommageant les berges du tronçon en question, et emportant sur une dizaine de mètres le bord du chemin du Chépy situé en rive gauche. L'accès aux quelques propriétés privées, dont certaines habitées à l'année, ainsi qu'à la STEP sises en amont du sinistre n'a plus pu être assuré.

Par ailleurs, une dangereuse accumulation de matériaux graveleux et d'alluvions s'est produite en amont du pont de la Peuffeyre, le gabarit restant se trouvant réduit quasiment à néant et les flots menaçant de sortir de leur lit.

Plusieurs épisodes fortement pluvieux ont encore eu lieu les jours suivants et, au final, ce sont plus de sept constats de dégâts à réparer qui sont apparus, puis deux complémentaires. Les services cantonaux de l'environnement, biodiversité, forêts et des cours d'eau ont été rapidement avisés et la décision de procéder aux travaux de confortation a été prise de suite.



Mesure 3 : enrochements bétonnés en pied de berge

Contexte de ce chemin

Le chemin communal du Chépy a un statut de route forestière, avec quelques ayants-droits autorisés, notamment plusieurs familles installées à l'année.

Son maintien en état carrossable est dès lors indispensable pour ces habitants, pour l'entretien de la Step mais aussi reconnu par la Direction générale de l'environnement qui a délégué ses représentants pour participer aux décisions. Elle a également requis une collaboration avec un bureau d'ingénieurs spécialisés qui a assuré le suivi des travaux.

Les travaux ont ainsi pu être engagés sans mise à l'enquête et procédures préalables d'autorisation au vu de leur urgence mais ils ont été mis au bénéfice de subventions publiques à hauteur de 60% des coûts, comme détaillé plus bas.

Mesures effectuées et coûts

Après une première intervention du curage du lit de la rivière qui a permis d'évacuer env. 2700 To de matériaux minéraux et de nombreux bois, les constats ont permis d'inventorier 7 mesures et deux complémentaires, notamment des niches d'arrachement plus ou moins importantes, un ouvrage maçonné de protection endommagé. Dans un deuxième temps, il a aussi été constaté que les culées du pont routier et de la passerelle technique (pour le collecteur d'eaux usées) en amont de la Step avaient été fortement déstabilisées, de même que le seuil de protection du collecteur EU.

Les travaux de confortation ont principalement consisté à réaliser des assises en enrochements de protection de pied des berges, parfois bétonnés et de réfection de culées. Un passage à gué a

été totalement refait, toute comme la base d'un mur victime d'un important affouillement. En parallèle, différents arbres ayant été déracinés sur les berges ou empêchant l'accès aux machines ont été abattus, dans le secteur de la Peuffeyre mais aussi à Cernement. A noter qu'une partie du curage sera refacturé à la Commune de Bex, car en partie sur son territoire.

Le chantier a été rendu difficile en juillet, certaines zones d'affaissement s'étant étendues lors de nouvelles précipitations. Il a repris après les vacances de la construction mi-août pour se terminer le 20 octobre, date de la reconnaissance. Une zone en rive droite a encore été identifiée comme potentiellement instable à l'avenir en cas de nouvelles crues et l'Etat a demandé une surveillance à la commune. Selon l'évolution de cette zone, nous reviendrons avec un préavis afin de consolider les berges identifiées comme potentiellement instables.

Au final, les coûts imposés par ces consolidations sont importants et totalement imprévisibles. Vous trouverez ci-après leur détail :

Direction des travaux et assistance technique :

• Etude, calculs et dessin pour la réalisation des travaux		
Direction des travaux, visites et séances de chantier	CHF	20 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-12 000.-
Solde à charge de la commune	CHF	8 000.-

Génie-civil :

• Curage du cours d'eau du 20.06 au 29.06	CHF	53 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-32 000.-
Commune de Bex 20% à refacturer	CHF	-10 600.-
Commune de Gryon 20%	CHF	10 400.-

• Consolidation des berges, mesures 1 à 7	CHF	220 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-132 000.-
Solde à charge de la commune	CHF	88 000.-

• Mesures complémentaires à l'amont de la STEP		
Réparation du seuil de la cascade, pour le passage du collecteur d'eaux usées.		
Réparation et consolidation de la culée du pont.		
Renforcement du lit à l'aval du pont.		
Réparation et consolidation de la culée de la passerelle technique des eaux usées.		
Réparation de l'enrochement sous le caisson de soutien.		
Soit au total	CHF	90 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-54 000.-
Solde à charge de la commune	CHF	36 000.-

• Réfection de la route		
Réparations des couches bitumineuses, dues à la crue.	CHF	10 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-6 000.-
Réparation des nids de poules (hors subv)	CHF	2 000.-
Remise en état de la partie non goudronnée (hors subv)	CHF	2 000.-
Réfection du passage à gué en pierre. (hors subv)	CHF	4 500.-
Solde à charge de la commune	CHF	12'500.-

Travaux forestiers :

• Secteur de Cernement		
Travaux d'abattage des plantes faisant preuve d'instabilité.		
Evacuation des plantes obstruant le cours d'eau.	CHF	7 441.-
Reprise des Bois, 28m3 à 38frs	CHF	-1 064.-
Subvention 60% DGE	CHF	- 3 800.-
Solde à charge de la commune	CHF	2577.-
• Secteur de la Peuffeyre		
Travaux d'abattage des plantes faisant preuve d'instabilité.		
Evacuation des plantes obstruant le cours d'eau.	CHF	30 000.-
Broyage et mise en place sur site	CHF	3 000.-
Subvention 60% DGE	CHF	-6 000.-
Travaux d'abattage pour sécurisation de la route	CHF	6000.-
Solde à charge de la commune	CHF	33 000.-
Total	CHF	190'477.-

Divers et imprévus :

• Subventions non accordées ou réduites env. 10%	CHF	25'000.-
• Imprévus env 5%	CHF	10'523.-
Montant total pour le préavis à l'arrondi	CHF	226'000.-

Conclusions

Il n'est certes pas coutumier de solliciter un crédit lorsque les travaux sont terminés mais l'urgence de la situation nous a contraints à devoir engager ces dépenses, avec l'aval des services cantonaux quant aux subventions. Notre fontainier communal, M. Stéphane Ruchet, a assisté aux séances de chantier, parfois accompagné du municipal, M. Grégoire Perrin et ils ont veillé à ce que les interventions soient proportionnées et raisonnables, bien que dictées par le bureau d'ingénieurs.

Nous avons bon espoir que les berges de ce cours d'eau soient ainsi consolidées de façon pérennes pour quelques années, voir décennies, demeurant bien entendu sensibles aux caprices de la météo.

Dès lors, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 09/2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. *d'autoriser la Municipalité a posteriori à engager des dépenses urgentes de confortation des berges de l'Avançon d'Anzeindaz,*

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 226'000.- nécessaire à ces travaux
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement
4. de porter cette dépense aux comptes d'investissement 321.5010.089, 430.5010.089 et 460.5010.089, selon la répartition ci-dessous, ainsi que de bilan 9141.089 « Travaux chemin Chépy suite aux crues »

Libellé	Total	Répartition		
		321.5010.089	430.5010.089	460.5010.089
Direction travaux et ass. techn.	CHF 8'000.-	CHF 2'016.-	CHF 4'406.-	CHF 1'578.-
Génie-civil	CHF 146'900.-	CHF 10'400.-	CHF 100'500.-	CHF 36'000.-
Travaux forestiers	CHF 35'577.-	CHF 35'577.-		
Divers et imprévus	CHF 35'523.-	CHF 8'950.-	CHF 19'565.-	CHF 7'008.-
Totaux	CHF 226'000.-	CHF 56'943	CHF 124'471.-	CHF 44'586.-

5. d'amortir cette dépense en 30 ans par les comptes 321.3311.089, 430.3311.089 et 460.3311.089, la première fois au 31 décembre 2023

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire

P.-A. Burnier

E. Moreillon

P.-A. Burnier

E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire Perrin

Annexes : extraits photographiques



Passerelle amont STEP : reprise en sous œuvre de la berge et de la culée RG



Mesure 2 : affouillement sous le mur de berge



Mesure 3 : protection de berge terminée